

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMonteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-05-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 25 novembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 12 Pouvoirs : 0
Votants : 12

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Olivier COUCHARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : ADHESION APAMAR

La personne chargée d'effectuer le ménage dans les locaux de Saint Pardoux devant prochainement partir à la retraite, le Syndicat de Sioule et Morge recherche depuis plusieurs mois une personne susceptible de prendre sa suite.

Malheureusement, pour l'instant aucun candidat n'a été trouvé en vue d'un recrutement pour rejoindre les effectifs du Syndicat (pour mémoire, emploi à temps incomplet à raison de 10h par semaine, avec des horaires de travail après 17h du lundi au jeudi ou après 16h le vendredi).

En revanche, après recherche auprès de sociétés de nettoyage ou de structures de ménage à domicile, l'APAMAR (association) nous a indiqué pouvoir proposer une personne résidant à Combronde, avec une première intervention dès le 16 décembre 2024.

Aussi, il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'APAMAR pour un coût d'entrée de 15 €, auquel s'ajoutera une adhésion annuelle de l'ordre de 8 € par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** l'adhésion du Syndicat de Sioule et Morge à l'APAMAR pour un coût initial de 15 €, auquel s'ajoutera une adhésion annuelle de l'ordre de 8 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 5 décembre 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX